

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 420 Lundi 19 Avril 2021 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 19 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	Prochains BEx : le 20 mai et le 1 ^{er} juin en distanciel. Prochain Conseil Fédéral du 29 mai.
2. Affiliation de l'Etoile Auxonnaise	<p>L'Etoile Auxonnaise est une association créée en 1899, située à Auxonne (21), en Bourgogne Franche Comté. La section Canoë Kayak a été mise en sommeil depuis 2013. Reprenant ses activités et conformément à leurs statuts, ils demandent leur affiliation à la FFCK et souhaitent s'engager dans la formation des encadrants et s'inscrire dans la dynamique fédérale.</p> <p>Le club propose des activités en eau vive (le freestyle, le kayak de haute rivière et la randonnée), en eau calme (le sprint, le marathon, le SUP, le kayak polo et la randonnée). Le club prévoit également une école de pagaie jeune et adulte ainsi qu'une école de compétition mais aussi des sorties encadrées, locations et accueils de groupes.</p> <p>Avis favorable du Comité Régional et du service accompagnement même si celui-ci relève des réserves sur la nécessité de modifications de statuts.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>
3. Affiliation Leucate Kayak	<p>Leucate Kayak est une association créée en septembre 2020. La structure est située à Leucate (11) en Occitanie.</p> <p>La structure s'adresse aux adultes et propose de la randonnée en mer, mais aussi du raft et de la randonnée en eau vive.</p> <p>Le projet de la structure se situe au niveau de l'activité loisirs Mer. Ils souhaitent proposer une école de pagaie adulte et faire des sorties encadrées.</p> <p>Avis favorable du Comité Régional et du service accompagnement même si celui-ci relève des réserves sur la nécessité de modifications de statuts.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>
4. Agrément La Hutte à REJO	<p>La Hutte à Rejo est une SAS créée le 6 juin 2018. La structure est située à Belvianes-et-Cavirac (11) en Occitanie.</p> <p>La structure propose du SUP en eau calme et en eaux vives.</p> <p>L'objet de cette structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Location d'articles de loisirs, de sport et de tous équipement nautique ;

- Encadrement, cours d'apprentissage sur plans d'eau et eaux vives ainsi que toutes activités de pleine nature ;
 - Organisation d'animations événementielles ou publicitaires ;
 - Achat/revente de matériel et de vêtements sportifs et nautiques, d'accessoires et de produits liés à ces activités.
- Avis favorable du CRCK et du service accompagnement
- Validation par le BEx

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Matériel Haute Performance	<p>Le matériel à acquérir pour nous mener à Tokyo 2021 puis à terme à Paris 2024 concerne les deux disciplines olympiques du slalom et du sprint, et la discipline paralympique du Paracanoë.</p> <p>Les 67 k€ restant à charge de la FFCK, ont été validés au budget prévisionnel.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>
2. Communication	<p>Depuis 2017, le projet fédéral de la FFCK a pris une coloration singulière : la France accueillera, en 2024 à Paris, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été. Cet engouement a permis la mise en place d'un projet fédéral "TERRE DE PAGAIE" qui s'appuie sur les jeux pour en faire un moteur de développement avec 3 objectifs : Performer / Célébrer les Jeux et Construire notre héritage Paris 2024 pour le futur. Afin de mettre en cohérence notre communication et permettre à l'ensemble des pratiquants de canoë kayak et sports de pagaie d'être associés et informés de de toutes les activités en lien avec les Jeux, il est proposé de créer un onglet « En route vers les Jeux » sur le site internet fédéral www.ffck.org.</p> <p>→ Le BEx donne un avis favorable pour cette évolution du site internet,</p>
3. Ordre du jour du Conseil fédéral	<p>Conseil Fédéral du 29 mai en distanciel ou en présentiel, Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention du Président du Conseil Fédéral 2. Installation des représentants des membres agréés 3. Intervention du Président Fédéral 4. Intervention du Directeur Technique National 5. Intervention du Secrétaire Général 6. Fonds de développement 7. Point d'étude : Statuts types CRCK et CDCK 8. Suivi budgétaire 2020 9. Projet Sportif Fédéral <p>→ Validation de l'ordre du jour par le BEx</p>
4. Championnat de France de raft	<p>Le Championnat de France de RAFT était prévu initialement les 1^{er} et 2 mai.</p> <p>À la suite de la décision d'arrêt des compétitions jusqu'au 16 mai, le Comité Régional PACA et la Collectivité Locale propose de reporter le Championnat de France les 29</p>

	<p>et 30 mai, sur le site de l'Argentière. Le Championnat de France servira de Sélection Equipe de France pour le Championnat du Monde prévu à sur le même site fin juin.</p> <p>→ Le BEx donne un avis favorable pour ce report,</p>
<p>5. Fonds d'aide à la création,</p>	<p>Le club de Sully Canoë Kayak (4564) est affilié depuis le 18/02/2019. Priorité aux loisirs les 2 premières années, avec un lancement sur les compétitions dès la deuxième année ; Présence de tous types de bateaux (randonnées, polo, slalom, descente) ; Développement du Dragon Boat pour le printemps 2020 ; Développement de la pirogue en Loire.</p> <p>AVIS CRCK : Club récent ayant une belle structure de mise à disposition par la mairie. Club accueillant et spacieux à proximité de l'eau. L'association participe à plusieurs évènements locaux et régionaux, elle est déjà très active en termes de rayonnement. Club multisport déjà impliqué dans la vie régionale. Aide de 500 €</p> <p>AVIS CDCK : Jeune structure qui a besoin d'être soutenue et qui est dynamique depuis 2 ans. Il participe activement aux manifestations, formations. Aide directe du CRCK de 500 €.</p> <p>Au vu du dossier le service Accompagnement aux structures émet un avis réservé à cette demande, car le club ne remplit pas les conditions d'obtention de l'aide (15 licences Canoë Plus). Toutefois, le contexte sanitaire actuel n'a pas contribué à leur permettre de se développer selon leurs souhaits. Leur projet associatif fait mention dès leur 1^{ère} année de fonctionnement (2019), l'organisation de séjours Canoë/VTT avec l'accueil jeunesse ainsi qu'un accueil des enfants de la ville de Sully pour des initiations gratuites en SUP ou canoë en juillet et aout 2019.</p> <p>→ Le BEx décide de donner une aide du fonds d'aide à la création de 500 € et possibilité de 500 € supplémentaires si dépassement des 15 licenciés à la fin de l'été 2021. Il demande au service d'accompagnement des structures, de reprendre la proposition de ce fonds d'aide, pour étager les règles, en fonction du nombre de licenciés.</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Courrier de l'AS DTN relatif aux CTS</p>	<p>L'Association des Directeurs Techniques Nationaux a écrit un courrier à tous les Présidents de Fédération, pour les informer de nouvelles données sur les postes de Conseillers Techniques Sportifs :</p> <p>38 postes sont supprimés par l'application du schéma d'emploi, voté en projet de loi de finance initiale pour 2021,</p> <p>19 postes ont été perdus, fin 2020 du fait de décision unilatérale du secrétariat général des ministères sociaux, d'arrêter prématurément les recrutements prévus,</p> <p>10 postes sont supprimés en gestion par une décision du Ministère des sports, pour être transférés sur l'ANS.</p> <p>20 postes sont supprimés en gestion par une décision du Ministère des sports, pour rejoindre les CREPS, dans le cadre de leur nouvelle mission en haut Niveau,</p> <p>20 postes ont été bloqués pour des fins de missions non gérées par la DRGH,</p> <p>20 postes sont bloqués comme étant utilisés comme support budgétaires des agents n'exerçant pas de mission de CTS dans nos périmètres ministériels.</p>

Ce sont donc au total, 120 postes de CTS qui sont supprimés, transférés ou figés sur 2021, soit 8,4% de la corporation.

Deux réunions ont eu lieu au CNOSF, sur ce sujet depuis pour réagir à cette nouvelle remise en cause du statut des CTS.

Un groupe de travail a été constitué avec les Présidents de Fédération qui sont particulièrement mécontents de la situation pour rédiger un courrier destiné au Ministre de l'Education Nationale et des Sports, Jean-Michel BLANQUER et à la Ministre déléguée en charge des Sport et solliciter un arbitrage.

En effet :

1- le transfert de postes prélevés des fédérations vers l'Agence Nationale du Sport et les CREPS est inadmissible car il contribue à affaiblir nos capacités opérationnelles à un moment où le ministère accroit le nombre de nos missions de service public (violences sexuelles, contrôle de l'honorabilité des cadres, etc.)

2- ces choix ont été faits sans concertation avec le mouvement sportif

3- le ministère des sports a intégré le ministère de l'éducation nationale qui est exempté de l'effort budgétaire de réduction de poste. Il est donc incompréhensible que, faisant partie du même ministère, nos cadres techniques fassent l'objet d'un traitement discriminatoire.

4- A un moment où nos clubs comités et fédérations sont en difficulté du fait de la covid19 de telles décisions ne peuvent que renforcer ces difficultés.

5- Enfin, ce désengagement vient à nouveau remettre en cause le modèle de gouvernance du sport français et le rôle de l'Etat et des cadres techniques placés auprès de nos fédérations et semer le trouble à quelques mois des Jeux de Tokyo et bientôt de l'accueil des Jeux de Paris 2024.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Application
Instants bénévoles

L'application "InstantsBénévoles" est présentée aux membres du BEx. Cette application permet de recruter des bénévoles sur nos manifestations. Il a été expérimenté sur quelques compétitions fédérales. Il permet aux bénévoles de s'inscrire avec un formulaire de candidature et d'être en lien avec l'organisateur pour toutes les tâches et missions à accomplir. Cette expérimentation a permis de mobiliser des bénévoles issus du monde des sports de pagaie mais aussi, et ce point est intéressant, des bénévoles de tout âge qui ne connaissaient pas notre fédération et nos disciplines. Cet outil est développé par la Société Quick Off, partenaire de la MAIF. Il a pour vocation d'être développé sur les différentes manifestations de la Fédération, pour s'entourer des compétences essentielles aux activités. Il nous permettra à terme de recenser tous nos bénévoles, d'en assurer le suivi. Un des enjeux maintenant est de faire vivre une expérience bénévole de qualité sur nos manifestations pour fidéliser ces bénévoles. Un enjeu majeur à un moment où on constate un recul du bénévolat

<p>2. Commission Nationale des Juges et Arbitres</p>	<p>Le bureau de la Commission Nationale des Juges et Arbitres propose d'organiser une réunion en deux sessions les mercredi 05 et jeudi 06 mai de 20h00 à 22h00. Cette réunion plénière regroupera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bureau de la CNJA, - Les responsables « Corps Arbitral » des différentes Commissions Nationales d'Activités et Mini pag, - Des invités. <p>Le bureau de la CNJA déterminera le contenu de ces réunions.</p>
<p>3. Point d'information sur les régions</p>	<p>Le BEx a pris connaissance de la décision du Président du Comité Régional de Nouvelle Calédonie de démissionner de ses fonctions à la suite de mises en cause inacceptables de son action. Le BEx regrette qu'encore une fois qu'un engagement bénévole de longue date puisse pâtir de tels agissements. Une fois de plus, nous constatons les difficultés à assurer ces postes à responsabilités et surtout le manque de candidat pour assurer ces fonctions. La critique est facile mais l'art est difficile dit le proverbe.</p> <p>Le BEx exprime toute sa reconnaissance au Président Richard Drouet pour son engagement au service du développement des sports de pagaie et notamment du Va'a en Nouvelle Calédonie. Un développement qui s'est traduit par une augmentation du nombre de clubs, de licenciés, de manifestations ainsi que de bon résultats sportifs lors des championnats du monde de Va'a.</p> <p>Une assemblée générale électorale est prévue le 29 mai.</p>
<p>4. Informations diverses</p>	<p>Un état des licences au 18 avril montre que nous avons 23 455 licences au 18 avril pour 25 320 au 30 avril 2020 et 28 668 au 30 avril 2019. La covid impacte le nombre de nos licenciés sans toutefois atteindre le niveau critique de certaines fédérations.</p> <p>Le nombre de demande d'Ecole Française de Canoë Kayak se monte à 222 au lieu de 232 en année 2020. Pour information, au niveau du calcul du PSF, une EFCK correspond à 323 € dans l'enveloppe Club de la Conférence Territoriale des Sports de Pagaie sachant qu'une EFCK Mention Sportive représente 1412 €.</p>
<p>5. Candidatures à la Présidence du CNOSF</p>	<p>Quatre candidats sont actuellement déclarés pour l'élection à la Présidence du Comité National Olympique et Sportif Français : Emmanuelle BONNET-OULALDJ, Patrice MARTIN, Brigitte HENRIQUES et Thierry REY. Un point est fait de ces élections.</p>

Fin du BEX à 22 h 25

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral